



15ème législature

Question N° : 1120	De M. Alain Bruneel (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Plan social chez ENGIE	Analyse > Plan social chez ENGIE.
Question publiée au JO le : 19/09/2017 Réponse publiée au JO le : 24/10/2017 page : 5146		

Texte de la question

M. Alain Bruneel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le plan social prévu par ENGIE qui prévoit de délocaliser son service client à l'étranger. Selon les organisations syndicales représentatives de l'organisme, ce sont 1 000 emplois qui seraient concernés. Bien loin du label de responsabilité sociale d'entreprise et des promesses d'une transition énergétique ambitieuse, solidaire et pourvoyeuse d'emploi en France, le groupe reste sourd face aux alertes des représentants du personnel. Alors que l'État est toujours actionnaire de référence, il lui demande s'il compte cautionner l'irresponsabilité sociale et sociétale du groupe ENGIE qui ne cherche qu'à maximiser ses profits grâce au dumping social, au détriment de la qualité de service et du bien-être de ses salariés.

Texte de la réponse

Concernant les réorganisations internes actuellement en cours dans plusieurs entités du groupe Engie l'entreprise fait actuellement face à une dégradation rapide de ses marchés traditionnels. Le groupe a donc présenté un virage stratégique majeur en février 2016, le plan « Lean » sur 3 ans, qui vise à réaliser 1,2Md€ d'économies. L'Etat français, actionnaire de référence d'Engie, se montrera particulièrement vigilant quant aux conditions de mise en œuvre de ce plan, notamment à l'égard des salariés concernés. Pour ce qui est ensuite de la transition énergétique, au-delà des économies attendues de ce plan stratégique, l'objectif du groupe Engie est précisément de se recentrer sur les énergies à bas contenu carbone et les services à l'énergie, afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire pleinement dans la transition écologique et solidaire engagée dans le monde entier. Enfin, en ce qui concerne la position de l'Etat actionnaire au début du mois de septembre, l'Agence des participations de l'État a procédé à la cession de 4,15 % du capital d'Engie. L'Etat français continue toutefois de détenir plus de 24 % du capital du groupe et entend ainsi continuer à jouer pleinement son rôle d'actionnaire de référence.